

Bibliothèque numérique

medic@

**Académie de Besançon. Rentrée
solennelle des facultés et de l'école
préparatoire de médecine et de
pharmacie de Besançon. 18 novembre
1867**

*Besançon : Jules Roblot, 1867.
Cote : 90943 t. 09 n° 06*

ACADEMIE DE BESANCON.

RENTREE SOLENNELLE
DES FACULTES

ET DE L'ECOLE PREPARATOIRE

DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

DE BESANCON.

18 NOVEMBRE 1867.



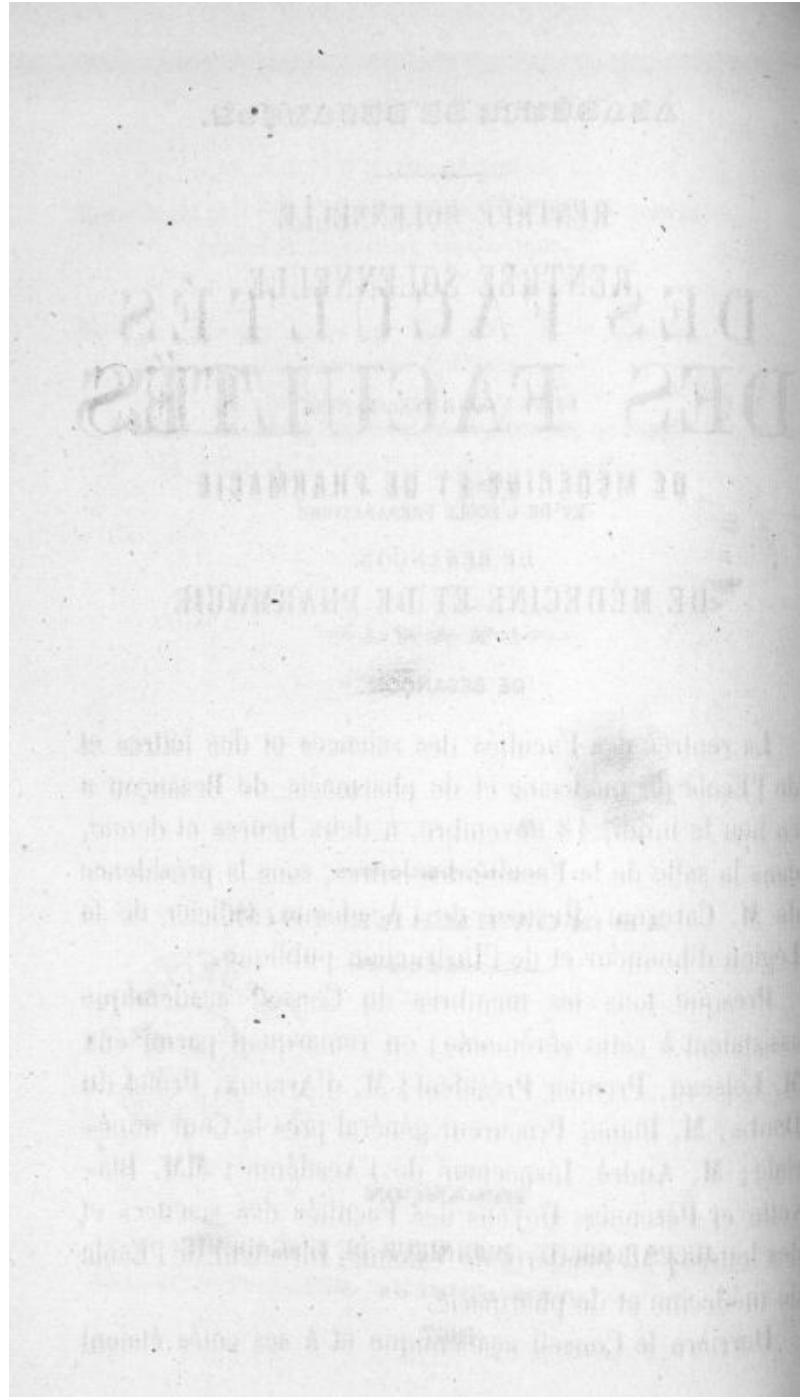
BESANCON

JULES ROLOT, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE

RUE DU CLOS, 31

1867.





RENNTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE

DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE BESANÇON.

La rentrée des Facultés des sciences et des lettres et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Besançon a eu lieu le lundi, 18 novembre, à deux heures et demie, dans la salle de la Faculté des lettres, sous la présidence de **M. Caresme**, Recteur de l'Académie, Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

Presque tous les membres du Conseil académique assistaient à cette cérémonie ; on remarquait parmi eux **M. Loiseau**, Premier Président ; **M. d'Arnoux**, Préfet du Doubs ; **M. Blanc**, Procureur général près la Cour impériale ; **M. André**, Inspecteur de l'Académie ; **MM. Blavette et Pérennès**, Doyens des Facultés des sciences et des lettres ; **M. Sanderet de Valonne**, Directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie.

Derrière le Conseil académique et à ses côtés étaient

assis, en costume officiel, MM. les Professeurs des Facultés des sciences et des lettres, les Professeurs de l'Ecole de médecine, les Secrétaires de l'Académie et des Facultés, les Proviseur, Censeur et Professeurs du Lycée impérial.

Un nombreux auditoire remplissait la salle ; on y comptait un certain nombre de Dames, en même temps que plusieurs notabilités appartenant au Clergé, à la Magistrature, aux diverses Administrations civiles et à l'Armée.

A l'ouverture de la séance, M. le Recteur a donné successivement la parole à MM. les Doyens des Facultés des sciences et des lettres, et à M. le Directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, pour la lecture de leurs rapports annuels.



RAPPORT DE M. BLAVETTE

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Les travaux annuels de la Façulté des sciences offrent tant d'intérêt et de variété que si je voulais en écrire le compte-rendu avec tous les développements dignes de votre attention, je dépasserais de beaucoup les limites qui me sont tracées par l'usage et les convenances. Ce qui me préoccupe en ce moment n'est donc pas de

trouver ce que j'aurai à dire, mais de trouver comment je pourrai le dire en l'abrégéant; entreprise difficile, de l'aveu d'un illustre écrivain, qui s'excusait de n'avoir fait une lettre si longue que parce qu'il n'avait pas eu le temps de la faire plus courte. Je tâcherai de n'omettre rien d'essentiel, mais je n'oublierai pas que mon sujet n'aura pour personne l'attrait de la nouveauté; et comme c'est un devoir pour quiconque est appelé à l'honneur de parler en public de préserver ses auditeurs de l'importun malaise qui *naquit un jour de l'uniformité*, il me sera permis, tout en constatant les faits, de passer plus rapidement sur les points que j'ai déjà signalés plusieurs fois à votre attention dans mes rapports antérieurs. J'essaierai encore cette année, conformément aux prescriptions du règlement, de vous parler de l'enseignement, des examens pour la collation des grades, et enfin des travaux particuliers des membres de la Faculté.

Tous les cours, sans exception, ont été faits très-régulièrement, et le public, plus nombreux encore que les années précédentes, les a suivis avec beaucoup d'assiduité pendant le premier semestre; mais je ne dirais qu'une partie de la vérité si je n'ajoutais que l'apparition du printemps a refroidi l'ardeur de quelques-uns, qui ont cessé, à partir de cette époque, de fréquenter nos leçons, ou qui n'y ont reparu qu'à de rares intervalles, ce qui revient à peu près au même. Je constate le fait sans m'en étonner; car il se reproduit tous les ans à la même époque, et ni le talent ni les efforts des Professeurs n'ont jamais suffi pour arrêter les défections. Toutefois, ceux qui persévérent jusqu'à la fin sont encore assez nombreux pour que, eu égard à la population de la ville, la Faculté de Besançon soit une de celles où les cours scientifiques sont le plus suivis.

Suivre les cours avec assiduité, avec zèle, Messieurs les étudiants, c'est faire les premiers pas dans la voie qui conduit à la science; mais il ne sert de rien de marcher dans la carrière si l'on ne peut arriver au but, et vous ne l'atteindrez, soyez-en bien convaincus, qu'au prix de vos propres efforts et d'un travail personnel dont celui du Professeur ne pourra jamais vous affranchir.

Quel est donc ce travail que je vous demande et qui seul rend féconde en résultats profitables pour vous la parole que vous écoutez

si attentivement à nos cours? Je tâcherai de répondre à cette question dont je n'ai pas besoin de vous faire sentir l'importance au point de vue de votre instruction. Etudions-la ensemble pendant quelques instants, et, dans une discussion conscientieuse, interrogeons le simple bon sens, consultons la saine raison, constatons les faits; de cet examen impartial se dégagera claire et lumineuse la réponse que vous attendez.

Si l'on vous disait, Messieurs les étudiants, qu'il y a des écoles où les élèves apprennent à écrire et à dessiner sans avoir jamais à la main ni une plume ni un crayon; qu'ils n'ont besoin que d'écouter attentivement les préceptes des maîtres sans s'exercer à les mettre en pratique: si l'on ajoutait que quelques mois de séjour dans ces écoles leur suffisent pour devenir bons dessinateurs et habiles calligraphes, prendriez-vous ce langage au sérieux, ou bien en feriez-vous justice par le sourire de l'incrédulité, à défaut d'une protestation plus énergique? Or, si vous êtes persuadés, comme je n'en doute pas, qu'il est impossible d'apprendre l'art de l'écriture ou celui du dessin, ou un art ou même un métier quelconques sans s'y exercer sous les yeux d'un maître, vous m'accorderez bien aussi que l'on ne parviendra jamais à acquérir une science quelle qu'elle soit si l'on n'apprend pas, par des exercices nombreux et bien choisis, à s'en rendre les méthodes familières et les applications faciles.

Vous assistez à nos cours avec une louable assiduité; je le sais, et je vous en félicite; mais on y traite des questions difficiles, et quand vous n'avez pas bien saisi la pensée du Professeur, et qu'une explication importante vous échappe, comment faites-vous pour combler cette lacune? Une théorie vous est exposée, vous avez cru la comprendre, mais à la première application que vous voulez en faire tout semble vous manquer à la fois: à qui aurez-vous recours pour sortir d'embarras? Ce n'est pas tout encore; l'observation est le premier fondement de la plupart des sciences, et *l'expérience*, a dit Vauvenargues, *est la démonstration des démonstrations*. C'est donc en vain que, pour arriver jusqu'à votre intelligence, la voix du Professeur ira frapper vos oreilles si elle ne parvient encore à se faire entendre à vos yeux par le moyen de ses indispensables auxiliaires, qui sont les instruments, les appareils, les réactifs, les

échantillons de toutes sortes. Certes, nous en possédons de riches collections qui figurent dans nos amphithéâtres; mais il ne suffit pas de les voir à la distance de plusieurs mètres; car plus ces instruments sont ingénieux, plus ces appareils sont compliqués, et plus il faut en être près pour les étudier; plus il y a de délicatesse dans la structure et de finesse dans le tissu de ces échantillons, et plus puissants doivent être les secours qu'il faut demander à l'optique pour les examiner, autrement mille détails vous échappent sans lesquels vous ne pouvez parvenir à la pleine intelligence de la théorie.

Enfin, car il faut se borner, vous voyez fonctionner un appareil et vous assistez de loin à la production des phénomènes qui sont la base et le fondement de la science que vous venez étudier; mais quand vous ne pouvez pas les reproduire vous-mêmes, ces phénomènes, votre instruction n'est pas complète; et si vous osiez le tenter sans le secours d'un guide, mettre en présence et faire réagir les unes sur les autres les substances qui se rencontrent dans nos laboratoires, ou si vous osiez vous prononcer sur la nature de certains corps sans qu'une pratique de tous les jours, pour ainsi dire, vous eût permis de les discerner sûrement de ceux qui leur ressemblent, vous n'ignorez pas à quels graves accidents votre inex- périence ne manquerait pas de vous exposer, sans compter les dangers qu'elle pourrait faire courir à bien d'autres qu'à vous.

Je suis donc fondé à dire que quel que soit le talent du professeur, quelles que soient l'ardeur et la bonne volonté de l'étudiant, la leçon publique a besoin d'un complément. Il faut que l'intervalle, infranchissable pendant le cours, qui sépare le fauteuil du professeur des bancs de l'amphithéâtre soit franchi après le cours; il faut que la science, dans la personne du maître, descende du haut de la chaire dans l'amphithéâtre, se fasse populaire, patiente, accessible à tous, afin de pouvoir les prendre tous par la main, si je puis ainsi parler, pour éléver ensuite l'amphithéâtre à la hauteur de la chaire; il faut que l'enseignement magistral et la parole toujours plus ou moins solennelle de la leçon publique se transforment pour devenir simples et familiers dans des entretiens où l'élève pourra exposer en toute liberté ses difficultés et ses doutes pour en recevoir l'éclaircissement et la solution, s'exercer à

résoudre des questions graduées et proportionnées à sa force, voir de près, toucher, faire fonctionner les instruments, mettre en contact, sous la direction d'habiles manipulateurs, les réactifs puissants qui produisent les phénomènes chimiques ; il faut enfin qu'il se rende capable de faire une préparation anatomique sur une plante ou un animal, de se servir du microscope pour étudier la structure d'un tissu, de déterminer une roche, de reconnaître un fossile. Le savoir vrai et solide, croyez-moi, ne s'obtient pas à d'autres conditions.

Or, ces moyens si nécessaires pour acquérir l'instruction que l'on vient chercher à nos cours sont-ils pour nos étudiants l'objet de vœux qui ne recevront leur accomplissement que dans un avenir plus ou moins éloigné et toujours incertain ? Non, Messieurs ; depuis plus de treize ans ils sont pleinement à leur disposition, et l'honneur en revient au Gouvernement de l'Empereur.

Mais sait-on bien dans le public que tout étudiant qui suit régulièrement et avec intelligence les cours de la Faculté peut réclamer, à des conditions très peu onéreuses pour lui, le bénéfice de *conférences, de manipulations et d'exercices pratiques*? A voir le peu d'empressement que mettent les élèves à profiter de cette partie de l'enseignement, il serait permis d'en douter. Quoi ! Messieurs, la Faculté possède un Musée d'histoire naturelle qui non-seulement fait l'admiration des connaisseurs, mais qui nous est envié par tous les étrangers instruits qui le visitent ; où sont les étudiants qui viennent y travailler ?

Nous possédons un riche cabinet de Physique ; pour en trouver un autre qui lui soit comparable vous chercheriez en vain ailleurs que dans quelques rares établissements d'instruction supérieure. Dans cette précieuse collection s'accumulent depuis plus de vingt ans, au fur et à mesure des progrès de la science, des instruments du meilleur choix, d'une grande perfection, d'une délicatesse de construction digne de la réputation de nos artistes français ; quels sont ceux de nos étudiants qui les connaissent autrement que pour les avoir vus figurer sur la table du professeur ?

Nous avons enfin un laboratoire installé par les soins et sous la direction de l'éminent chimiste qui fut le premier doyen de cette Faculté. Là se trouvent réunis tous les instruments, appareils,

ustensiles, réactifs nécessaires à l'étude d'une science qui, considérant les corps dans un état de ténuité extrême, exige que l'homme qui s'y livre mette tous ses sens au service de son intelligence pour apprendre à unir, séparer, discerner les unes des autres tant de substances que l'on ne connaît bien que quand on les a jurement entre les mains. D'où vient que ce laboratoire est vide d'apprentis manipulateurs?

« Les moyens que vous proposez, me dira-t-on, sont excellents » pour former des savants de profession ; mais quand on n'a pas « la prétention de faire des cours, ni celle d'écrire des traités » scientifiques, on peut se passer à moins. » Il est vrai que je propose des moyens propres à former des savants ; mais n'est-ce pas un peu pour devenir savant que l'on suit des cours de Faculté ? Que tous ceux qui étudient une science ne soient pas obligés d'en scruter toutes les parties, d'en explorer les théories les plus abstraites, c'est une vérité qui ne peut être douteuse pour personne ; mais qu'il y ait deux chemins qui conduisent à la science, l'un hérissé d'épines pour les savants, l'autre parsemé de fleurs à l'usage des amateurs, qu'il y ait un milieu entre savoir et ne savoir pas, que ce que l'on appelle par euphémisme le demi-savoir soit le trait d'union entre la science et l'ignorance au lieu d'être au-dessous de l'une et de l'autre ; voilà des erreurs auxquelles je ne saurais souscrire. La science est comme une mine inépuisable dans laquelle il faut creuser plus ou moins profondément suivant que l'on veut en retirer des trésors plus ou moins abondants ; rien n'empêche de laisser de côté certains filons pour s'attacher à l'exploitation de quelques autres, mais on court à sa ruine si l'on reste à la surface, si l'on ne creuse pas, si l'on prend la terre ou les cailloux pour du mineraï. Ainsi, tel qui n'a que de simples notions scientifiques, pourvu qu'elles soient claires, précises, complètes, possède de la science vraie, bonne, utile ; et tel autre qui a beaucoup lu, entendu, feuilleté et compilé peut bien être un demi-savant, et rien de plus. D'où vient cela ? C'est que le premier sait étudier et que l'autre ne le sait pas : c'est qu'un amas indigeste de définitions sans lumière, ou des nomenclatures sèches et arides ne sont pas de la science ; c'est que la confusion dans les idées, les aperçus vagues, les grands mots vides de sens sont les fruits d'une

étude mal digérée, et l'apanage ordinaire de ceux qui se contentent de tout entrevoir, et ne savent jamais rien à fond.

Si quelqu'un était tenté de ne voir dans mon langage qu'une exagération trouvant son explication et son excuse dans les nécessités d'un discours académique, je le prierais d'observer que je ne suis ici que l'écho de tous les hommes compétents en cette matière ; et, s'il fallait en apporter des preuves, je n'aurais que l'embarras du choix. Je pourrais dire, par exemple, ce qu'a fait dans ces dernières années, et ce que fait encore aujourd'hui le Gouvernement français, aux applaudissements de tout le monde savant, pour doter le Muséum, la Sorbonne et l'Ecole normale de collections scientifiques dignes de ces grands établissements, et pour y attirer des étudiants d'élite. Si l'on m'objectait que Paris est une ville exceptionnelle et ses établissements aussi, je demanderais à mon tour quelle différence prétend-on établir entre la science de Paris et celle des départements, et pourquoi les conférences et exercices pratiques, réputés ici luxe et superflu, dont se passent volontiers nos étudiants, ne sont-ils là que le strict nécessaire, au jugement de tous les maîtres.

Après l'exemple que Paris donne aujourd'hui à la Province, je vous citerais celui qui nous est donné depuis longtemps par les nations voisines : je vous montrerais l'origine et les progrès de cette utile institution, depuis longtemps florissante en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, alors même qu'elle n'était pas encore chez nous à l'état de projet : je mettrais aussi sous vos yeux les documents officiels dans lesquels le Ministre de l'Instruction publique, en 1853, motivait par des raisons péremptoires la création des conférences dans nos Facultés, et j'aurais alors complètement démontré par la triple autorité de la raison, de la logique et de l'expérience la bonté de la cause que je plaide devant vous. Mais les développements que ce travail exige m'entraîneraient hors des limites que je me suis posées et que je ne veux pas franchir. Il est temps de terminer la partie de ce rapport relative à notre enseignement ; je le ferai en deux mots, et je vous dirai sans réflexions ni commentaires que l'institution dont je viens de parler n'a pas eu de succès en France ; et pourtant nulle part les professeurs n'ont fait défaut aux élèves, ce sont les élèves qui partout ont fait défaut aux professeurs. La Faculté des sciences de Besançon n'a

compté cette année que deux étudiants inscrits pour les conférences.

Je passe au compte-rendu des examens.

Le nombre des candidats aux grades universitaires est monté cette année au chiffre de 92, savoir : 4 pour la licence et 88 pour le baccalauréat. Parmi les premiers, 3 aspiraient au grade de licencié ès sciences mathématiques, le quatrième au grade de licencié ès sciences physiques. Dans mes derniers rapports, j'ai constaté que les examens pour la licence s'étaient élevés à un niveau très-satisfaisant ; je suis heureux de pouvoir donner à ceux que nous avons reçus cette année le même témoignage de satisfaction qu'à leurs devanciers. Trois jeunes maîtres répétiteurs du Lycée de Besançon ont obtenu le grade auquel ils aspiraient, avec cette circonstance très-honorables pour eux que tous les trois en subissaient les épreuves pour la première fois. Ce sont MM. Jacquin et Contet, reçus licenciés ès sciences mathématiques, et M. Déprez reçu licencié ès sciences physiques, le même que j'ai déjà cité avec éloge dans mon dernier rapport. Le quatrième candidat a dû être ajourné à la suite de l'épreuve écrite ; mais il redoublera d'efforts, et finira par conquérir le succès.

Quant au baccalauréat, j'en parlerai aujourd'hui d'autant plus brièvement que, dans le courant de l'année, aucun acte officiel n'a modifié les conditions de l'examen, et que je n'ai rien de nouveau à recommander aux candidats. J'ai déjà dit qu'ils s'étaient présentés au nombre de 88, sur lesquels nous comptions 42 admis et 46 ajournés. Ainsi le nombre des admis est au nombre total des candidats dans le rapport de 48 à 100.

Si l'augmentation que j'avais signalée l'an dernier dans la proportion des admissions des trois années antérieures ne s'est pas tout à fait maintenue, au moins la différence est insignifiante, puisqu'une unité de plus dans le nombre des admis rétablirait l'égalité. Il y a d'ailleurs une compensation en faveur de cette année si l'on a égard aux notes portées sur les certificats d'aptitude ; la note *bien* a été obtenue 4 fois en 1867 et une fois seulement en 1866. La note *assez bien* a été donnée 11 fois, la note *passablement* 26 fois.

Jusqu'à présent j'ai toujours cité nominativement dans mes rapports les candidats qui ont obtenu la note *bien*, et encore

aujourd'hui je me conformerai à cet usage. Je regarde ces jeunes gens comme d'autant plus dignes d'une distinction honorable que la Faculté ne prodigue pas cette note, et ne la donne qu'à la suite d'épreuves remarquablement bonnes. Puisse ce premier succès dans un examen public être pour eux d'un bon augure, et les encourager à se préparer avec les mêmes soins aux épreuves qui les attendent ultérieurement! Ceux qui ont mérité la note *bien* sont MM. Guerrin et Collon, candidats au baccalauréat complet, Pillard et Romain, candidats au baccalauréat restreint. En outre, M. Pillard, s'étant présenté à la session de juillet pour subir les épreuves complémentaires du baccalauréat complet, a conservé sur son nouveau certificat d'aptitude la note *bien* qu'il avait obtenue pour le premier à la session de novembre.

Je vous ai présenté, Messieurs, le résumé fidèle de nos travaux obligatoires et de leurs résultats; ma tâche serait accomplie si je n'avais encore à vous faire connaître la liste des travaux scientifiques que plusieurs membres de la Faculté ont livrés à la publicité pendant l'année qui vient de s'achever.

M. Grenier a terminé le deuxième volume de la *Flore du Jura*, et compte publier le troisième dans le courant de l'hiver.

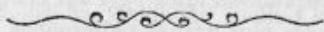
M. Reboul a communiqué à l'Institut plusieurs travaux relatifs à divers cas intéressants d'*Isométrie* dans certaines séries organiques. Une partie de ces travaux a été exécutée en collaboration avec M. Truchot, préparateur de chimie à la Faculté.

M. Truchot, de son côté, a communiqué à l'Institut trois notes dont deux concernant la synthèse de certains *Ethers glycériques et polyglycériques*, la dernière relative à l'oxydation de certains hydrogènes carbonés par le *permanganate de potasse*.

Je n'oublierai pas, Messieurs, de faire mention d'un fort beau travail exécuté par un savant très-distingué, ingénieur en chef des mines à Paris, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, autrefois titulaire de la chaire de géologie de notre Faculté, et qui y reste attaché en qualité de professeur honoraire. M. Delesse est auteur d'une *Carte hydrologique souterraine* du département de la Seine, exécutée d'après un système nouveau. Cette carte représente les nappes d'eau, indique leur mode d'écoulement, et permet de résoudre plusieurs questions intéressantes d'*hydrologie*. M. Delesse

a fait hommage à la Faculté d'un exemplaire de sa carte qui sera placée dans notre Musée géologique.

M. Vézian, l'un des successeurs de M. Delesse dans la chaire de Géologie, a également fait hommage à notre bibliothèque de son ouvrage intitulé *Prodrôme de Géologie*, qui a paru l'année dernière. Nous les prions l'un et l'autre d'en recevoir nos sincères remerciements.



RAPPORT DE M. PÉRENNÈS

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Les travaux de la Faculté des lettres se sont accomplis avec la même régularité que les années précédentes. Les cours ont eu lieu conformément à des programmes approuvés ; des conférences ont été ouvertes et se sont continuées sans interruption depuis le 1^{er} décembre jusqu'à la fin du mois de juillet ; les examens se sont faits avec les modifications prescrites par les derniers règlements.

Je me bornerai à soumettre rapidement à votre attention quelques détails relatifs à ces trois objets. La place étendue que mon rapport a occupée entre les comptes-rendus de l'année dernière m'autorise, ce me semble, à réduire aujourd'hui cet exposé à la plus courte et à sa plus simple expression.

M. Chappuis, professeur de philosophie, avait, il y a deux ans, étudié au point de vue psychologique, d'une part les facultés intellectuelles, de l'autre les facultés actives. Il a montré, pendant l'année 1867, comment la raison pratique doit diriger la conduite de l'homme. Il s'est appliqué à rechercher ce qu'est la volonté,

pour bien comprendre comment l'homme est capable de se diriger et de s'améliorer ; il a analysé avec soin la notion du devoir pour montrer comment elle se forme et comment elle règle le développement harmonique et la subordination hiérarchique de nos facultés et de nos tendances. Il a réfuté les systèmes qui donnent à la morale un fondement autre que la notion du devoir ; enfin il a passé en revue les différents devoirs de l'homme.

Il se propose cette année d'interroger sur ces questions de psychologie et de morale les plus grands philosophes et les plus grandes écoles de l'antiquité et de l'âge moderne.

Le professeur d'histoire a fait l'année dernière l'histoire de la France pendant la guerre de Cent-Ans. Il s'est attaché à montrer par quelles épreuves avaient passé la nation et la royauté. L'une et l'autre à moitié anglaises pendant de longues années, mais sauvées une première fois par la sagesse de Charles V, l'ont été une seconde fois et définitivement par l'héroïsme de Jeanne d'Arc et la prudence de Charles VII. Cette année, M. Chotard traitera de l'établissement de la monarchie absolue en France au xvii^e siècle. Trois hommes l'ont fondée : Henri IV, Richelieu et Mazarin. Non contents de donner à notre pays un gouvernement fort et reconnu de tous, ils lui ont assuré la prépondérance ; Richelieu, comme l'a dit Montesquieu, a fait jouer à son roi le second rôle dans la monarchie, mais le premier dans l'Europe.

Le professeur de littérature ancienne a étudié le théâtre d'Euripide, en rapprochant des tragédies de ce poète, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, les ouvrages analogues des autres tragiques grecs et latins. Il a pris pour sujet du cours qui s'ouvrira demain la satire antique. Dans la ville d'Athènes et au siècle de Périclès, alors que le théâtre jetait tant d'éclat et exerçait une si grande influence sur les esprits, la satire revêtit la forme dramatique. La première partie de ce cours sera donc consacrée à la vieille comédie grecque et aux œuvres d'Aristophane ; la seconde partie roulera sur les poètes satiriques de Rome.

M. Weil a publié cette année une édition des *Perses* d'Echyle, septième et dernière partie de son travail sur le texte des tragédies de ce poète. Il prépare une édition d'Euripide, dont le premier volume est sous presse. L'Académie des inscriptions et belles-lettres

a fait à notre collègue l'honneur de le nommer son correspondant, et nous avons tous applaudi de grand cœur à une distinction si méritée.

M. Widal, professeur de littérature étrangère, a étudié l'an dernier, avec tous les détails que comportait ce vaste sujet, le théâtre de Schiller. — Cette année, pendant le premier semestre, il se propose d'entretenir son auditoire de Goethe et des principales œuvres littéraires de cet illustre écrivain. Il étudiera d'abord les romans de *Werther* et de *Wilhem Meister*, puis il examinera la célèbre et charmante composition idyllique qui a pour titre *Hermann et Dorothée*. Il abordera ensuite les drames de Goethe, et examinera avec un soin tout particulier *Torquato Tasso*, *Egmont*, *Iphigénie en Tauride*. Il terminera le cours par une étude approfondie sur la première et la seconde partie du *Faust*, considéré comme poème épique. Pendant le second semestre, M. Widal traitera du *Paradis perdu* de Milton.

L'objet du cours de littérature française avait été l'an dernier le siècle de Louis XIV. Le professeur s'était proposé de suivre et d'apprécier le développement progressif de la langue, de la littérature et du goût dans cette époque qui compte parmi les plus beaux âges de l'esprit humain, et dont un écrivain célèbre, Voltaire, a pu dire avec vérité qu'il se fit alors dans nos arts, dans nos esprits et dans nos mœurs une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Malheureusement le professeur, atteint au commencement du deuxième semestre d'une grave indisposition qui l'a tenu éloigné de sa chaire pendant six semaines, n'a pu remplir qu'une partie de son programme.

Il étudiera pendant l'année qui commence la littérature du XVIII^e siècle, considérée dans ses représentants les plus illustres en prose et en vers. Examinant les œuvres principales de ces grands écrivains, il en cherchera le commentaire naturel dans l'histoire de leur vie, et essaiera d'apprécier le rôle qu'ils jouèrent dans leur siècle et l'influence qu'ils exercèrent sur le mouvement général des esprits.

A côté de son enseignement public la Faculté a ouvert des conférences destinées à préparer les jeunes aspirants au professorat.

Six candidats, dont trois étaient maîtres répétiteurs et trois étudiants externes, ont pris part à ces exercices dont le résultat, je dois le dire, n'a pas été aussi satisfaisant que l'année dernière. Les laborieuses fonctions que les maîtres ont à remplir dans l'intérieur du Lycée ont souvent absorbé leur activité, et ne leur ont pas permis de mettre dans leurs études la suite qui eût été nécessaire pour en assurer le succès. Je dois pourtant une mention honorable à M. Andriot, qui s'est distingué, dans le second semestre surtout, par son exactitude et son travail. Parmi les externes, M. Dornier mérite pour la seconde fois d'être proposé comme un modèle d'assiduité et d'application. Ce candidat, dont les progrès depuis deux ans ont été remarquables, aurait pu sans trop de témérité tenter ces jours derniers les épreuves de la licence ; mais, retenu par une modeste défiance de lui-même que nous n'avons pas osé blâmer, il a mieux aimé prendre un délai pour recueillir ses forces, et augmenter ses chances de succès en continuant de se livrer au travail avec la courageuse ardeur qui le distingue.

Six candidats ont subi l'examen pour le grade de licencié dans les sessions de juillet et de novembre. Quatre d'entre eux ont mérité le certificat d'aptitude ; deux ont été admis avec la note *passable* et deux avec la note *assez bien ou bien*. Celui qui a mérité cette dernière mention est M. Roy, que j'ai déjà eu occasion de citer avec éloge dans mes précédents rapports ; sujet d'élite qui, après avoir suivi pendant trois ans les conférences de la Faculté, a fini par conquérir avec distinction le grade auquel il aspirait, et qui, aujourd'hui, grâce au bienfait de la pension Suard que lui a décernée le suffrage de l'Académie des sciences et belles-lettres, peut, avec toutes les ressources que présente le séjour de Paris, se consacrer sans partage aux fortes études qu'exige l'agrégation des lycées.

Il y a eu, dans le cours de l'année qui vient de finir, 106 examens pour le baccalauréat. Il y en avait eu, pendant la précédente année scolaire, 147. C'est une différence en moins de 41. Nous n'avons pas à rechercher la cause de cette diminution.

Sur les 106 candidats examinés, il y a eu 50 ajournés, savoir : 59 après les compositions, et 11 à la suite des épreuves orales.

56 candidats ont été jugés dignes du grade ; ce qui donne, pour

toute l'année, une proportion de près de 53 admis sur 100. Il n'y en avait eu, l'année précédente, que 40 sur 100.

Comme il arrive presque toujours, la session de novembre a été sensiblement inférieure à celle du mois d'août. Cela devait être ; on conçoit qu'une série de candidats dont la plupart ont donné lieu de constater, dans des sessions antérieures, l'insuffisance de leur préparation, se présente à l'examen dans des conditions moins favorables que celle qui se compose pour la presque totalité de jeunes gens qui viennent de terminer leur cours d'études. Et pourtant, je dois faire remarquer que cette même session de novembre a eu pour résultat une proportion de 42 admis sur 100, chiffre bien supérieur à celui de l'année précédente.

Mais le progrès a été beaucoup plus prononcé dans la session du mois d'août. Deux candidats, sur 43, y ont été reçus avec la mention *bien*, huit l'ont été avec la note *assez bien*. Des deux candidats qui ont obtenu la mention *bien*, l'un, le jeune Belfils, était élève du Lycée impérial de Besançon ; l'autre, le jeune Remy, appartenait à l'enseignement libre.

Un fait que j'ai signalé à l'attention du chef de cette Académie, et que je me plaît à rappeler ici, c'est que la philosophie est la partie sur laquelle les candidats ont paru le mieux préparés. Il est remarquable qu'un seul sur 51 ait reçu la note *mal*, que 5 sur 51 avaient méritée en 1866. Il est permis de croire, d'après cela, que les jeunes gens, avertis par les mesures récentes prises par l'autorité supérieure pour élever le niveau des études, commencent à comprendre que des épreuves devenues plus fortes exigent un travail plus sérieux, et qu'il serait aujourd'hui plus déraisonnable que jamais de se présenter à l'examen après des études tronquées et une préparation incomplète.

L'explication des auteurs a été, dans son ensemble, un peu moins faible qu'en 1866. Il faut toutefois remarquer qu'il a été donné, pour cette partie des épreuves, 43 notes *mal*, et que ces notes ont été presque toutes méritées pour l'explication grecque. Comme il n'y a que deux suffrages pour les trois explications, certains candidats s'imaginent qu'ils peuvent impunément négliger le grec, et qu'une interprétation passable de textes latins et français compensera leur faiblesse dans cette langue. C'est une erreur

qui pourrait devenir préjudiciable aux études, et dont le remède serait peut-être de rendre à cette partie de l'examen les trois suffrages qui lui étaient précédemment attribués.

En résumé, la proportion des admis dans la session du mois d'août dernier a été de 57 pour 100, au lieu qu'elle n'avait été que de 46 pour 100 en 1866. Le résultat de cette session a prouvé que les candidats de force moyenne, soumis à la juridiction de la Faculté, n'ont aucune raison de se décourager, et que les examinateurs apportent dans le jugement des épreuves la mesure d'indulgence qui peut se concilier avec l'intérêt des études.

Je dois reproduire ici une observation que je présentais l'an dernier avec réserve et qui a reçu cette année l'éclatante confirmation des faits; c'est que l'introduction d'une dissertation française dans les épreuves écrites, loin d'être défavorable aux candidats, a pour effet, par suite des compensations admises, d'augmenter leurs chances de réussite. Le nombre des sujets déclarés admissibles à la suite des compositions a, en effet, dépassé de beaucoup, en 1867, celui des années précédentes.

Tel est le résumé des travaux collectifs de la Faculté pendant l'année classique écoulée. Tous les Professeurs y ont concouru avec un zèle égal, et je suis heureux de pouvoir ajouter que leurs efforts ont été appréciés par l'autorité supérieure.

M. Chotard, à la suite d'une double présentation faite à l'unanimité par le Conseil académique et la Faculté des lettres, a été nommé titulaire de la chaire qu'il occupait comme chargé de cours. Les droits qu'il s'était acquis à cet avancement sur place sont incontestables. M. Chotard, pendant le stage de deux années qu'il vient de faire parmi nous, a réalisé toutes les espérances que son début avait fait concevoir, et a noblement conquis son droit de cité dans notre province. La nomination dont il s'agit n'ajoutera sans doute ni à son zèle ni à son talent; mais elle est à ses yeux comme aux nôtres un témoignage honorable et encourageant de la confiance qu'il inspire au chef de l'Université. Nous ne doutons pas que les nombreux auditeurs qui ont assisté à ses leçons n'apprennent avec satisfaction que le Professeur est désormais attaché par un lien définitif à cette chaire d'histoire, qu'un enseignement aussi intéressant que sérieux recommandait à l'estime publique, et

où sa parole, animée par un accent de vrai patriotisme, a plus d'une fois excité de sympathiques émotions en racontant les revers et les triomphes de la France à une des époques les plus dramatiques du moyen âge.

Une autre distinction dans laquelle il nous est permis aussi de voir un acte de justice a été accordée à notre Faculté dans la personne de M. Widal, professeur de littérature ancienne, nommé chevalier de la Légion d'honneur par un décret impérial du 14 août dernier. Un tel choix est de ceux qui obtiennent tout d'abord la sanction de l'opinion publique, et la Faculté des lettres en a accueilli l'annonce avec une vive satisfaction. Les services déjà anciens de M. Widal, les qualités brillantes qui distinguent son enseignement et le succès qu'il y a obtenu sont des titres que personne ne peut méconnaître, et que le chef de cette Académie, avec l'impartiale équité qui le distingue, s'est fait un devoir de signaler à l'attention de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique. C'est pour la troisième fois, en peu d'années, qu'un pareil honneur vient encourager nos modestes travaux. Que M. le Recteur me permette de lui offrir, au nom de la Faculté dont je suis l'organe, nos remerciements unanimes pour ces témoignages réitérés de sa bienveillante sollicitude.



RAPPORT DE M. SANDERET

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Il m'est arrivé plusieurs fois dans le passé d'exprimer des regrets sur les conditions dans lesquelles s'était accomplie notre

année scolaire, et tout en souffrant de ma rigueur, j'avais le devoir de signaler les torts qui avaient rendu notre mission difficile ou incomplète dans ses résultats. Nous sommes plus heureux aujourd'hui et notre satisfaction est réelle et fondée. Sans doute tout n'est pas parfait ; il nous reste encore quelques représentants de cette portion inévitable de tout établissement d'instruction dont ils sont l'embarras et les tâches ; mais l'année a été bonne ; elle est, en la considérant dans l'ensemble de ses fruits, la meilleure que nous ayons comptée depuis longtemps.

Ce fait ressort des renseignements que je vais présenter en peu de mots. Car j'abuserais de l'attention qu'on pourrait m'accorder, si je parlais longuement d'une œuvre qui se meut dans des dispositions réglementaires étroites, ramenant chaque année le même travail, et à peu de chose près des faits analogues auxquels nous ne pouvons rien changer. Je n'indiquerai donc que des résultats généraux dans ce qui intéresse la prospérité de l'Ecole et les progrès de nos élèves.

Au mois de novembre dernier, 50 élèves étaient inscrits, dont les deux tiers se destinent au doctorat en médecine et sont par conséquent pourvus du diplôme de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences.

Ainsi que je l'ai plusieurs fois exprimé, des circonstances variables dans leur action, mais qui sont entièrement en dehors de nous, donnent une limite à nos espérances et le chiffre actuel représente ce que nous pouvons normalement atteindre.

Les cours ont été suivis très-généralement avec assiduité, et les progrès sont incontestables. Diverses épreuves, les unes prescrites par le règlement, les autres volontaires, mais généreusement entreprises, nous donnent le moyen d'apprecier avec sûreté le travail et les succès de nos disciples ; je veux parler des examens et des concours.

Les examens annuels, qui sont obligatoires et qui, sans conférer un grade, sont la condition nécessaire du certificat d'inscription, ont été bons ; deux ajournements seulement ont dû être prononcés, et la moyenne des notes obtenues est très-satisfaisante.

Les épreuves pour les prix sont heureuses, toutes nos ressources ont été épuisées, et ont eu peine à suffire ; il est vrai que le crédit

qu'on nous fait est un peu restreint ; évidemment il n'a pas prévu les nombreuses victoires.

Les concours pour les places dans les hôpitaux sont bien suivis ; ils ont révélé de sérieuses qualités, et nous avons pu offrir au choix de l'administration hospitalière des candidats qui présentaient toutes les garanties désirables d'instruction et de caractère.

Un de nos élèves a été admis le 9^e sur 72 à l'Ecole de santé militaire de Strasbourg.

L'ensemble de l'année nous montre donc des élèves vraiment estimables ; plusieurs mériteraient mieux que ce simple témoignage et promettent à la profession des membres distingués. L'esprit qui anime ces jeunes gens est excellent et leur attitude est de nature à donner à l'année qui commence beaucoup d'espérance et de sécurité.

La session réglementaire du Jury médical pour la réception des officiers de santé et des pharmaciens de 2^e classe a eu lieu au mois de septembre dernier.

Deux candidats se sont présentés pour la pharmacie. Ils ont été reçus avec des notes satisfaisantes. Toutefois le Président du Jury, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg, a signalé dans leur instruction quelques lacunes qui lui ont paru d'ailleurs s'expliquer par l'absence, dans notre Ecole, de divers moyens importants d'enseignement pratique. Dans un rapport qui nous a été communiqué, il exprime le vœu que la collection des substances destinées à l'étude soit renouvelée et complétée ; et qu'on puisse instituer des manipulations chimiques. Ce sont là, nous le reconnaissions, des besoins auxquels il est indispensable de satisfaire, mais il nous faudra, pour réaliser ce progrès, le concours généreux de l'administration municipale, aucune des ressources actuelles de notre budget ne pouvant s'y appliquer ou y suffire.

Les examens d'officiers de santé ont été présidés exceptionnellement par M. l'Inspecteur général des Ecoles de médecine. Deux prétendants se sont offerts ; l'un d'eux, qui avait échoué l'année dernière, a été admis avec un peu d'indulgence justifiée par ce fait qu'il ne s'agissait pour lui que d'un changement de résidence légale. Le second a été ajourné dès le premier examen.

Cette sévérité, constante aujourd'hui, montre que notre Ecole a personnellement un sentiment trop vrai de ce qui l'engage envers la

société pour livrer la santé publique aux hasards d'une instruction incomplète ou de mains inhabiles.

Je dois mentionner, en terminant, quelques modifications dans les fonctionnaires de l'Ecole. Trois professeurs suppléants ont été institués au mois de janvier dernier. Ce que nous savions d'eux, ce qu'ils nous ont montré dans les épreuves sérieuses qu'ils ont subies, nous promet un concours intelligent et dévoué.

Mais pendant que nous recevions ces forces nouvelles, l'Ecole de médecine était attristée par la perte imprévue d'un de ses membres, M. le docteur Tournier. Déjà l'un de nos collègues a exprimé sur sa tombe les sentiments qui devaient s'associer aux émotions dououreuses de sa famille et de ses amis ; mais le Professeur appartient à l'Ecole, et la justice, mieux encore que l'usage, veut que, dans cette solennité, nous rendions témoignage au mérite et à la durée de ses services.

M. Tournier était le plus ancien des professeurs de l'Ecole ; il comptait plus de 28 années d'enseignement. De nombreuses générations d'étudiants s'étaient succédé devant lui et la plupart des médecins de notre pays a suivi ses leçons.

Nommé professeur adjoint au mois de février 1839, il ne fit que passer à la chaire de pathologie externe et bientôt il fut chargé de l'enseignement de l'anatomie, mission près de nous essentielle, laborieuse et qui demande de sérieuses qualités, la méthode, la clarté, la propriété du langage, la sûreté rigoureuse des faits. Il y apporta ces conditions, auxquelles s'ajoutaient beaucoup de zèle, une exactitude proverbiale et un dévouement au bien des élèves actif et sincère.

A l'époque dont il s'agit, la physiologie, longtemps bornée à ses premières et bien incomplètes conceptions, était rattachée, comme appendice, à la chaire d'anatomie. La réunion de ces deux enseignements restait la trace du temps où la physiologie ne faisait que s'essayer. Mais l'intérêt de cette science, les progrès remarquables dont chaque jour l'enrichissait, le rôle qu'elle prenait dans la médecine proprement dite, dont elle est la raison, ses applications à l'hygiène publique et privée, à l'hygiène sociale, la plaçaient bientôt au premier rang de celles qui forment le médecin.

Aussi ce cours, évidemment trop vaste pour un seul, dut être divisé, et M. Tournier fut exclusivement affecté à la chaire de phy-

siologie. Ses aptitudes personnelles, la direction plus spéciale de ses études, son éloignement de la pratique médicale l'appelaient à cet enseignement théorique, qui s'accommodait d'ailleurs du caractère spéculatif de son esprit en n'exigeant pas un contact fréquent avec la réalité des choses. Il se pénétra graduellement de cette étude à chaque instant nouvelle, et puisa surtout ses premières doctrines dans les travaux alors plus avancés de la science allemande, de cette science sérieuse et forte, mais un peu téméraire, et dont il n'évita pas toujours ni les obscurités ni les ambitions excessives. Il avait amassé de nombreux matériaux dans cette poursuite que vinrent éclairer les investigations puissantes de la Faculté de Paris et du Collège de France, et il conçut le plan d'un traité complet de physiologie à l'usage de nos établissements. Le temps lui a manqué pour la réalisation de cette œuvre; il n'en a publié que l'introduction, travail solide, qui est surtout une méthode pour l'étude de la physiologie, et qui, par cette destination même, comprend déjà la substance de ce que ses lectures et ses recherches avaient préparé.

M. Tournier n'a point exercé la médecine, il est resté professeur; sa vie publique, si je peux ainsi dire, a commencé et fini au seuil de l'Ecole. Mais son cours n'enfermait pas toutes ses activités. Il était un des nôtres avec la vive intelligence de toutes les nécessités de nos établissements. Les questions générales de l'enseignement lui plaisaient, et les modifications nombreuses qu'il vit successivement apporter au régime de nos Ecoles le trouvaient toujours prêt à mettre au service de ces importantes affaires des idées et des moyens. Il a publié, sur ces matières, plusieurs mémoires. L'un d'eux, assez considérable, présente un système complet de dispositions en ce qui concerne les Ecoles préparatoires, dont il voulait agrandir les attributions. Quelques vues trop radicales auraient rendu ses conseils d'une application difficile dans leur ensemble. Mais on trouve, dans ce mémoire, avec une connaissance très-complète des précédents les plus variés sur la matière, une appréciation saine des besoins à servir et des intérêts à protéger, et toute une réglementation bien ordonnée et qui porte l'empreinte d'un talent organisateur incontestable. C'était là, en effet, sinon la meilleure, je n'oserais le dire, du moins la plus saillante et la plus

naturellement active des facultés de son esprit, et peut-être le regret de ce qu'il aurait pu donner dans ces voies qui l'attiraient ne fut pas la moindre de ces amertumes de sa vie, dont il parlait trop librement pour qu'il ne soit pas permis de les rappeler ici.

Une longue carrière utilement remplie, marquée par les qualités du professeur et beaucoup des mérites de l'écrivain, et qui inspirèrent toujours la fidélité scrupuleuse au devoir et le dévouement à l'œuvre commune, telle fut la part de notre collègue dans le passé de notre institution. L'Ecole de médecine doit à ceux de ses membres qui ont ainsi donné leur action à la prospérité de ses travaux et aux succès de ses élèves, l'hommage public de son estime et de son respect. C'est là son souvenir et son dernier adieu; c'est la seule récompense dont elle dispose et dont elle honore ceux qui ne sont plus.



DISCOURS DE M. CHOTARD

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES.

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Je n'ai pas cherché bien loin le sujet dont j'ai à vous entretenir; je l'ai pris dans mon enseignement, suivant ainsi l'exemple de mes collègues, qui déjà ont eu l'honneur de parler devant vous. Puissé-je être aussi heureux qu'eux, et si non vous plaire également, du moins ne pas vous faire regretter le temps que je vais vous prendre!

Je traiterai cette année de l'établissement définitif de la monarchie absolue en France au XVII^e siècle (1589-1661).

Cette monarchie absolue a été le gouvernement de notre pays depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI; elle a duré huit siècles,

mais elle en a mis six à se fonder. Ce n'est pas que ses commencements aient été bien pénibles ; dès qu'elle a pu sortir des obstacles qui entouraient son berceau, et franchir les étroites limites du duché de France, dès Louis le Gros, elle a marché d'un pas alerte, et il lui a suffi de quatre grands règnes pour atteindre, à bien dire, son apogée. Il n'y a pas si loin qu'on pourrait le croire de Philippe IV le Bel à François I^e et à Louis XIV.

Mais après Philippe IV le Bel, la monarchie, qui s'était promptement élevée sur les ruines de la féodalité et qui régnait sans conteste sur un territoire déjà bien grand, si on le compare au domaine restreint des quatre premiers Capétiens, rencontra des embarras imprévus, qui la mirent en danger, dont elle ne triompha que par de longs efforts, et qui retardèrent de trois siècles son complet développement. Pendant cette longue lutte, elle eut pour ennemie constante la féodalité, qui, vaincue une première fois par Philippe II Auguste, avait su ne pas périr. On la vit deux fois se transformer, et deux fois renaître ; mais féodalité d'apanages, elle fut réduite par Louis XI, et féodalité de gouvernements, elle fut soumise par Richelieu et Louis XIV. Ce n'est pas qu'elle renonçât à son antique hostilité ; elle se courba sans se rompre, et, sous Louis XV, reprenant ses traditions de lutte, elle soutint les philosophes et les idées nouvelles. Le jour vint, mais trop tard, où les descendants des seigneurs féodaux, des anciens égaux du roi Hugues Capet, comprirent que leur destinée était liée à celle de la monarchie. Le trône, sur lequel ils voulaient s'appuyer, s'écroula sur eux ; la même tempête les emporta.

Toutefois pendant ces siècles de perturbation qui s'écoulent de Philippe IV le Bel à Louis XIV, ce n'est pas la féodalité qui mit la monarchie absolue dans le plus grand péril ; sans doute elle se souleva après la mort de Louis X le Hutin, fit alliance avec les Anglais durant la guerre de Cent-Ans, avec les Espagnols durant les guerres de religion, mais elle ne voulut jamais la renverser, ni même la changer. D'une part, l'affaiblir, restreindre son action et se mettre en garde contre elle ; de l'autre, revenir à leurs anciennes divisions, à leur isolement, à leur indépendance, voilà ce que désiraient les seigneurs. Pourvu qu'ils fussent rois chez eux, ils

consentaient à ce que le roi de France le fût chez lui et à son gré. C'est ce que disait fièrement le plus illustre et le plus redoutable des apanagistes, le comte de Charolais. La bourgeoisie, cette alliée de la monarchie contre la féodalité, avait d'autres visées. Hardie dans ses pensées, mais modeste et timide dans ses actions, elle se contenta longtemps, pour prix de ses services, des franchises et des priviléges que la monarchie lui octroya dans son bon plaisir ; toutefois elle ne désespéra jamais de prendre sa part de ce pouvoir qu'elle avait contribué à établir, et d'entrer dans un gouvernement qui la regardait sans doute, puisque c'était celui de ses propres affaires. Elle avait été longtemps faible, aussi fut-elle toujours patiente, même quand elle fut devenue forte. Il n'y eut entre elle et la monarchie que de rares dissensitmens ; mais ils furent violents, et chaque fois la monarchie fut atteinte dans son principe ; chaque fois il s'est agi de la modifier ou de la détruire.

Le plus grave dissensitmen, avant celui de 1789 assurément, s'est produit au milieu de la première période de la guerre de Cent-Ans, pendant la captivité du roi Jean. La bourgeoisie soulevée, non pas contre le roi absent, mais contre la monarchie que représentait à Paris le fils du roi, avait résolu de changer sa forme, en un mot, de la limiter. Ce grand mouvement ne nous paraît pas avoir été toujours pleinement compris, et nous avons cru, dès lors, qu'une étude où seraient exposés dans leur vrai jour et les dangers que la monarchie absolue a courus pendant la révolution du XIV^e siècle, et les transformations qu'elle a été près de subir, et les moyens par lesquels elle y a échappé, formerait une introduction, qui ne semblerait pas hors de propos, à l'histoire d'une époque où s'accomplit son établissement définitif.

Cette révolution n'a pas duré deux ans ; commencée le 17 octobre 1356 par la réunion des Etats généraux, elle s'est terminée par la mort d'Etienne Marcel, son chef, le 31 juillet 1358. Elle a été très-diversement jugée. Avant 1789, au commencement même de notre siècle, on ne trouvait en elle qu'une insurrection déloyale et insolente, c'est l'expression de Secousse, contre un pouvoir d'autant plus respectable qu'il était plus malheureux ; et les Etats généraux ne présentaient aux yeux des historiens qu'une cohue sans nom, d'où étaient sorties les résolutions les plus irréfléchies

et les moins avouables. Depuis, grâce à l'étude mieux faite des documents du temps, de plus justes et de plus favorables jugements ont été portés par de très-bons et même d'éminents écrivains ; l'opinion a changé, mais le plus souvent soumise à la regrettable influence d'un esprit de parti, elle a considéré les députés aux Etats de 1356 comme les précurseurs des Conventionnels de 1793, et elle a cherché dans leurs actes les fondements d'une véritable république. Ce n'est point notre avis ; nous ne voyons, quant à nous, dans le soulèvement du XIV^e siècle, que le premier essai de l'établissement du gouvernement représentatif dans notre pays, et rien autre.

On sortait des champs de Poitiers, où le 19 septembre 1356, s'était renouvelé le désastre qui, dix ans auparavant, nous avait frappés à Crécy. Des 60,000 Français, qui avaient combattu les 10,000 Anglais, il ne restait rien : tout était dispersé, et le roi Jean prisonnier avait été triomphalement emmené à Bordeaux par le Prince noir. Les Anglais, qui, en prenant Calais, avaient saisi le nord de la France, venaient d'occuper l'ouest ; la monarchie anglo-normande, qu'on n'appelait plus naguère que la monarchie anglo-gasconne, s'était reconstruite par nos défaites. Qui fallait-il accuser ? Les jeunes seigneurs sans doute qui avaient mal combattu, qui n'avaient pas voulu renoncer à un ordre de bataille défectueux, qui s'étaient perdus par indiscipline, mais aussi surtout le roi qui ne les avait ni contenus, ni dirigés, qui n'avait été ni réellement roi, ni capitaine, et qui avait fini sur le champ de bataille comme un soldat. Pourquoi, à l'infanterie anglaise déjà créée, n'avait-il pas opposé une infanterie française bien armée, bien approvisionnée ? Qu'était devenu l'argent voté par les Etats ? A quoi avaient abouti tant d'efforts et tant de sacrifices ? Sans doute on s'en prenait aux hommes d'armes qui n'avaient pas su vaincre ; on les poursuivait dans leur retraite de plaintes et de huées ; et en les voyant passer la tête basse et tout honteux, on disait : « Les » voilà ces beaux fils qui mieux aiment porter perles et pierreries » sur leurs chapeaux, que glaives et lances au poing. Ils ont bien » su dépendre en tels babans et vanités notre argent levé sous » couleur de la guerre, mais pour férir contre les Anglîches, ils » ne le savent mie. » Mais c'était réellement sur le pouvoir que retombaient toutes les colères, d'autant plus vives que la misère

était au comble. Il faut entendre les douloureux accents du continuateur de Guillaume de Nangis, quand il peint les champs ravagés, les villages incendiés, les paysans en fuite, cachés dans les bois, dans les trous des collines ; les monastères renversés, les religieux dispersés, ruinés ; l'abbé, le plus riche naguère, marchant à pied sans un moine qui le suive ; les châteaux détruits ou occupés par l'Anglais, les nobles traitres par misère et combattant contre nous, ou fugitifs et entassés dans les villes ! C'est le roi qu'on accuse et ses ministres, et ceux qui entourent ses ministres ; c'est le duc de Normandie, qui s'est retiré des champs de Poitiers sans avoir rompu une lance ; c'est la monarchie qui fait tout elle-même sans contrôle ; qui, absolue, repousse tout avis, toute intervention de la nation : et où a-t-elle mené la France ? à sa ruine.

Le duc de Normandie, Charles, avait dix-neuf ans ; son père, avant la guerre, l'avait nommé son lieutenant ; et c'est avec ce titre qu'il rentra le 29, dix jours après la défaite de Poitiers, dans Paris tout frémissant et plein de menaces. Paris s'attendait à voir bientôt l'Anglais sous ses murs, il se fortifiait et forgeait des armes, organisait et disciplinait ses milices, mais tout autant contre le pouvoir que contre l'ennemi. Charles inquiet fit appel aux Etats généraux.

C'était pour lui une pauvre ressource. Ces Etats généraux, composés des députés des trois ordres de la nation, noblesse, clergé, bourgeoisie, avaient été réunis pour la première fois sous Philippe IV le Bel, non pas en 1302, au moment de la querelle de ce roi avec le pape Boniface VIII, mais en 1294, pour une demande de subsides, comme l'a très-bien prouvé M. de Stadler. On pourrait même signaler des réunions semblables sous le roi saint Louis, à propos de la cession de quelques provinces de l'ouest et du sud aux rois d'Angleterre et d'Aragon. Quoi qu'il en soit, ces Etats institués par la royauté, ne venant qu'à son appel s'occuper momentanément et sans retour périodique de ses finances et de ses affaires, et encore dans la mesure où elle voulait bien les lui confier, n'avaient eu jusqu'ici à lui donner que leur approbation et leur argent. Leur place était marquée d'avance, et ils n'avaient ni à l'étendre ni à la changer. On voit tout de suite combien ces Etats généraux diffèrent de cette institution si régulière et si efficace, qui dans le même temps

existait dans la grande île, notre voisine, du Parlement anglais. Aussi étaient-ils restés, docile instrument dans les mains de nos rois, sans action réelle et sans autorité ; ils n'avaient jamais fait que ce qui leur avait été permis de faire. Il faut toutefois convenir qu'en 1535 le roi Jean, avant Poitiers, les avait trouvés moins faciles ; ils s'étaient inquiétés de l'emploi de l'argent qu'on leur demandait ; ils avaient réclamé des comptes. Cette prétention nouvelle avait étonné le roi ; c'était comme une intervention directe dans le gouvernement, comme une attaque contre le pouvoir ; il avait dit : Les Etats sont hostiles.

Ils le furent bien plus en 1556. Le 17 octobre, dans la grand'-chambre du Parlement, se réunirent 800 députés, dont 400 bourgeois ; le peuple, comme quatre siècles et demi plus tard, avait une double représentation. Le danger était si pressant, la terreur qui pesait sur la France depuis la défaite de Poitiers était encore si vive, que les trois ordres étaient venus avec un égal empressement. Les premiers seigneurs de France représentaient la noblesse, et à leur tête se plaçait le célèbre prétendant de Bretagne, Charles de Blois ; le clergé, très-nombreux, comptait des archevêques, des évêques, des abbés mitrés, et son chef n'était autre que Jean de Craon, archevêque de Reims ; au milieu de la bourgeoisie se distinguait la députation de Paris, dont le prévôt des marchands, Etienne Marcel, était l'orateur. Nous avons les procès-verbaux des séances ; ils ont été recueillis par M^{me}. Buisson, Douet d'Arcq ; on les trouve dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes ; nous savons donc exactement ce qui s'est fait. Dès que le chancelier eut exposé l'état des affaires et du pays, l'opposition éclata, elle fut générale ; nobles, prêtres, bourgeois se rencontrèrent dans une même pensée : la monarchie était coupable ; elle n'avait su ni gouverner la France, ni la défendre contre les Anglais ; il n'y avait ni trésor, ni justice, ni armée ; la moitié de la France était à Edouard d'Angleterre ; et l'autre, appauvrie par les agents du fisc, pillée par les soldats mêmes qui n'avaient pas su combattre pour elle, implorait en vain une monarchie impuissante à la protéger. On fut unanime pour demander : « l'intervention de la nation dans le gouvernement ; la réunion fréquente et régulière des Etats généraux ; » l'institution d'un Conseil permanent sorti des Etats, perpétuant

» auprès de la monarchie leur action et leur influence, et de » commissions sorties également des Etats, chargées de surveiller » tous les officiers du roi, financiers et militaires, même le conné- » table et les maréchaux, et enfin les juges.» C'était, comme le dit Froissard, changer la nature du pouvoir, substituer à une monarchie absolue et sans contrôle une monarchie limitée et surveillée, mais ce n'était pas renverser le pouvoir et viser à une république, et du moment que les trois ordres, noblesse, clergé, bourgeoisie, dans leurs représentants les plus dignes et les plus élevés, étaient d'accord pour cette entreprise, ce n'était pas une rébellion insolente et déraisonnable. La nation, en mettant ses droits en avant, ne les soutenait que par la parole, prête à les discuter avec la royauté même qui l'avait appelée.

Le duc Charles fut très-émou, mais il ne se troubla pas; ce n'était encore qu'un jeune homme; mais il y avait en lui le futur roi Charles V. Je sais que l'on partage assez communément la vie de ce prince en deux parties; bien des fois il a été dit et écrit qu'après avoir mal régné pour le compte de son père, il avait bien régné pour le sien. Je ne crois pas à de pareils changements à vue dans un homme, surtout dans un homme d'un caractère aussi calme et aussi ferme, tel enfin que l'a représenté la célèbre Christine de Pisan. La nation, dans son premier engagement, se heurtait contre un redoutable adversaire, capable de céder au temps, de subir bien des exigences et même des violences, sans rien perdre de son énergie et de sa ténacité, et sans se démettre de ses prétentions et de ses droits. Roi, quand il eut des finances, une armée et Duguesclin, il put faire face au danger; lieutenant de son père, sans appui daucune sorte, devant des Etats irrités et résolus, il ne pouvait que le tourner, et c'est ce qu'il fit; son habileté fut sa force, il y aurait injustice à le méconnaître.

Aux demandes des Etats, il ne répondit point par des refus; il émit seulement la crainte qu'ils ne dépassassent les désirs de la nation; et prorogeant leur assemblée au 5 février 1337, il renvoya les députés auprès de leurs mandataires. C'était un coup de maître; il eut le temps de se fortifier, de réfléchir, de consulter son oncle, l'empereur Charles IV, qu'il vit à Metz, mais dont il espérait plus qu'il n'obtint; et quand les députés revinrent, la face des Etats

était changée. La défiance s'était glissée entre les ordres et entre les membres de chaque ordre, et le due n'avait naturellement rien fait pour la dissiper. On vit peu de nobles, peu de prêtres, et des plus humbles ; les députés de la bourgeoisie furent eux-mêmes moins nombreux.

Paris domina la nouvelle réunion ; sa représentation était complète, et son prévôt, Etienne Marcel, attaqua le due avec une éloquence plus puissante et plus âpre que jamais. Bien que soutenue par l'évêque de Laon, Lecocq, et par le sire de Picquigny, cette domination de Paris fut pour les deux premiers ordres une nouvelle cause de dissentiment et d'éloignement. Marcel réussit toutefois encore à les faire entrer dans une commission de réforme et de surveillance qui, sur 56 membres, en compta 12 de la noblesse et 12 du clergé. Le duc Charles dut se soumettre ; mais dès que la commission fut entrée en fonctions, il renvoya les Etats à la Quasimodo.

C'est de cette commission, qu'Etienne Marcel anima de ses convictions et de sa parole, qu'est sortie la célèbre *ordonnance de 1357*, l'œuvre réelle de la révolution du XIV^e siècle. Elle a toujours été lettre morte ; il n'y a même pas eu pour elle un commencement d'exécution, mais elle est restée dans le recueil de nos lois comme un témoignage des souffrances du temps, et comme un monument de ses aspirations et de ses volontés. C'est elle qu'il faut étudier, si l'on veut bien savoir ce que cherchaient les hommes d'alors, connaître vraiment Etienne Marcel, le plus grand entre tous par l'éloquence et le génie politique, apprécier la tâche qu'il s'était fixée et en mesurer la portée. Etienne Marcel n'est point un brouillon, comme l'a représenté Secousse, et comme Sismondi est tout près de le prendre ; il sait ce qu'il veut ; il sait où il va ; ce n'est pas non plus un républicain, comme on l'a écrit de nos jours : Etienne Marcel veut établir en France le gouvernement constitutionnel de l'Angleterre.

On s'étonnera peut-être de trouver en France, au XIV^e siècle, une connaissance approfondie et une admiration complète de la Constitution anglaise ; mais il faut songer que, depuis près de trois siècles, l'Angleterre et la France étant en lutte, les deux peuples s'observaient avec d'autant plus de soin qu'ayant eu tour à tour des succès

et des revers, ils s'estimaient davantage; ils cherchaient et les raisons de leur force et celles de leur faiblesse; et la France, si malheureuse en ces dernières années, avait pu se convaincre, comme l'attestent Froissard et le continuateur de Guillaume de Nangis, et comme l'attestera plus tard le religieux de Saint-Denis, que l'armée anglaise devait ses succès à son organisation, comme le gouvernement anglais devait son énergie à sa Constitution, à cet accord si extraordinaire, en ces temps, entre les différents pouvoirs de l'Etat, entre la nation et la royauté, et, dans la nation, entre les trois ordres qui la composaient, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie.

N'est-il pas naturel, dès lors, qu'Etienne Marcel se soit rencontré? Il est le premier de ces hommes politiques qui se sont peu à peu désaffectionnés de la monarchie absolue, et qui, par amour pour la France, ont souhaité de la doter des établissements libres qui, dans un pays voisin et ennemi, avaient donné tout ensemble la force et la grandeur. Etienne Marcel ne repousse pas la royauté, mais il veut la soumettre aux Etats généraux comme à un Parlement; il veut placer auprès d'elle des institutions de contrôle et de garantie. Tout est en elle jusqu'ici, puissance, action; elle est la loi vivante : tout ce qu'elle veut est légal; mais que peut-il advenir si son représentant est mineur ou faible, inintelligent ou mauvais? S'il se laisse prendre sur un champ de bataille, qui régnera alors? La nation, tenue au loin, ne doit-elle pas intervenir? Pourquoi n'aurait-elle pas sa part dans les affaires, qui sont les siennes après tout? Pourquoi ne contribuerait-elle pas à sa propre conduite? Et ce roi, qui lui fait défaut, pourquoi ne le suppléerait-elle pas? Il lui faudrait des institutions nouvelles, des réunions d'assemblées jusqu'ici inconnues au pays; elle les souhaite, elle les demande. C'est ce qu'ont pensé de grands esprits qui ont joué à plusieurs reprises un rôle important chez nous, et qui, depuis le XVIII^e siècle, ont formé une école persistante. Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, cherche quel peut être le meilleur gouvernement, et il conclut en faveur du gouvernement anglais, où la nation et le roi se partagent la puissance et l'action. Ces idées ont eu de l'éclat au commencement de notre révolution, et ce sont elles qui, en définitive, ont inspiré la Constitution de 91; elles ont reparu de nos

jours; elles ont eu de nombreux interprètes, et le plus illustre d'entre eux achève aujourd'hui, dans une retraite consacrée au culte des lettres, une vie chargée d'ans et d'honneurs.

Que les projets d'Etienne Marcel aient été tels que nous l'avancons, nous pouvons le prouver. Il suffit de rapprocher son ordonnance de 1357 de la *grande charte* concédée en 1215 par le roi Jean et des fameuses *provisions d'Oxford* acceptées par le roi Henri III en 1258. Le même esprit y règne, il n'y a même pas un article de l'ordonnance qui ne soit dans l'un ou dans l'autre des actes anglais. Ainsi Etienne Marcel « n'écarte ni le clergé, ni la noblesse; comme dans la grande charte, ce sont leurs intérêts qu'il aborde les premiers; — il demande pour le clergé immunités et franchises; — il restreint les droits du roi sur les seigneurs, met fin aux séque斯特s de terres, aux levées d'hommes non consenties, aux dons forcés qui appauvrissent et contraignent à des exactions: » ne dirait-on pas qu'on lit l'œuvre de l'archevêque de Cantorbéry, Etienne Langton, ou du comté de Leicester? Quant au peuple, « on lui assure, comme dans la grande charte, la réforme de la justice et la surveillance des juges; la liberté du commerce, l'abolition de la maltôte; à l'exemple de Londres, on confirme à Paris son régime municipal exceptionnel; les grandes villes de la France reçoivent, comme en ont reçu les grandes villes de l'Angleterre, des priviléges particuliers. » Vient ensuite la garantie, c'est-à-dire la réunion périodique des trois ordres, des Etats généraux, qui deviennent alors une institution régulière, digne émule du Parlement qu'ont fondé sous Edouard I^r les grands comtes Roger Bigod et Humphroi Bohun, noms restés si chers aux Anglais que leurs enfants apprennent encore à les prononcer dès leurs plus jeunes ans.

Pour que cette œuvre fût durable, il eût fallu entre les trois ordres l'accord, qui, comme nous l'avons dit, s'est rencontré en Angleterre, mais qui a manqué à la France. La noblesse rompit avec Marcel après la publication de l'ordonnance; elle n'entendait rien à cette limitation du pouvoir; elle ne tenait qu'à son indépendance propre, et les prétentions de la bourgeoisie l'effrayaient. Cette bourgeoisie elle-même, hors de Paris, comprenait à peine ce que voulait son chef, dont les idées devançaient de beaucoup

les siennes ; elle l'avait suivi avec ardeur au premier moment, sous l'impression de la terreur et de la colère qu'avait suscitées la défaite de Poitiers; mais depuis que les grands et le clergé s'étaient retirés de la lutte, depuis que l'isolement se faisait autour de l'audacieux prévôt et de ses amis, elle s'arrêtait incertaine et hésitante. Marcel se trouva vaincu au moment où il croyait n'avoir plus à combattre. Derrière les députés qui se retiraient, il vit le duc qui triomphait. En cet échec inattendu, il ne fut plus maître de lui ; la passion le saisit et l'emporta ; il en vint, lui qui jusqu'alors n'avait aimé que la France, à lui préférer son ouvrage, dont il voulut le succès à tout prix. C'est là l'erreur de bien des novateurs, erreur terrible, dont le souvenir glace encore d'effroi les générations les plus éloignées. Marcel s'est ainsi perdu, et la véridique histoire a bien de la peine aujourd'hui à protéger ses premiers desseins contre la réprobation que les derniers ont encourue.

Il résolut de faire flétrir le duc qu'il avait enfin appris à connaître ; il lui opposa un rival, dont il ne voulait pas lui-même pour roi, et qu'il ne prenait que comme épouvantail, Charles, roi de Navarre, qui descendait de la fille de Louis le Hutin, et qui eût été le véritable héritier du trône, si la représentation féminine avait été admise en France. Ce Charles était prisonnier depuis le 16 avril 1356 ; Etienne Marcel le fit enlever au château d'Arleux-en-Palluel par Jean de Picquigny, et entrer dans Paris. Il y eut lutte d'éloquence entre les deux Charles, le duc de Normandie et le roi de Navarre, qui tous deux cherchaient à gagner le peuple ; le premier parlait aux Halles, le second au Pré-aux-Clercs ; Charles de Valois ne se laissa pas vaincre ; et Charles de Navarre, qui voulait être autre chose qu'un instrument entre les mains de Marcel, sortit de la ville pour recourir à d'autres armes que la parole. Il avait de grands talents, mais au service d'une âme perverse ; et il en fit un si triste usage que la postérité lui a maintenu le surnom de Charles le Mauvais.

Resté seul, Marcel tenta de triompher par la violence ; il ameuta le peuple, le souleva, le porta contre le palais, qu'il envahit, égorgea les deux maréchaux de Champagne et de Normandie sous les yeux du duc, qui pâlit sans s'effrayer ; on l'eût

tué avant qu'il fléchit, et Marcel, reculant devant cette extrémité, le sauva en lui couvrant la tête de son chaperon. Du moment qu'on le laissait vivre, Charles de Valois était bien sûr d'être un jour le maître. Il s'échappa de Paris, se retira à Compiègne, y appela des Etats, où il vit venir des députés de Paris, et même d'anciens amis du prévôt qui ne voulaient plus le suivre.

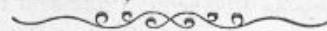
Marcel opposa en vain Etats à Etats ; il vint peu de monde à Paris ; les villes avaient reçu des appels pressants, mais d'une violence qui les effaya ; la vraie France était à Compiègne avec le duc. Marcel appela de nouveau le roi de Navarre ; mais le Navarrais voulait être roi au même titre que les Valois, et le prévôt déconcerté le repoussa, car s'il fallait accepter un roi absolu, il aimait mieux encore Charles de Valois que Charles de Navarre. Il se tourna donc vers le duc, lui offrit de se soumettre, abjurant toute violence, et se repentant du meurtre des maréchaux ; mais il exigeait l'exécution de son ordonnance ; c'était parler encore en maître au moment où il s'humiliait, et le duc ne l'écouta pas. Furieux alors, égaré par la haine, résolu de se venger à tout prix, il sacrifia même cette ordonnance qui lui était si chère, et qui est restée sa gloire, et reprenant cette monarchie absolue qu'il avait transformée, il l'offrit au roi de Navarre. C'était changer la dynastie, c'était renverser un trône déjà quatre fois séculaire, et, livrant la France à un méchant homme, c'était la sacrifier à une passion aveugle. Mais son dessein fut promptement connu ; tout ce qui lui restait de puissance à Paris s'écroula, et c'est de la main même d'un de ses anciens amis, d'un de ceux qui l'avaient le plus admiré et le plus soutenu, qu'il pérît au moment où il ouvrait une des portes de la ville aux Navarrais, le 31 juillet 1358.

Le 2 août, le duc de Normandie rentra dans Paris aux acclamations de tout le peuple, et de là réforme parlementaire nul ne dit plus mot.

C'est ainsi que la monarchie absolue sortit victorieuse d'un très-grand péril ; elle eut sans doute encore bien des luttes à soutenir, mais jamais d'aussi rudes, même contre la féodalité, et toujours heureuse, elle arriva enfin à son complet développement. Aujourd'hui, Messieurs, qu'ayant rompu avec elle nous ne vivons plus sous son régime, c'est un devoir pour nous de la juger

avec impartialité; nous sommes loin des revers qu'elle nous a fait supporter, des souffrances qu'elle nous a imposées, rendons-lui donc la justice de dire qu'après tout elle a fait autrefois notre force et notre gloire; ce qu'ont été nos pères, c'est à elle qu'ils l'ont dû. Elle a créé le royaume province par province, et, sauf au Nord, elle l'a porté jusqu'aux limites de l'ancienne Gaule; elle en a fait un corps vigoureux, où, suivant l'expression que Bossuet applique à la Grèce, « il semble que tout soit nerf et où tout est plein d'esprit, » elle lui a donné l'unité, la solidité, et cet ensemble de force et de volonté qui l'ont élevée au-dessus des peuples européens. Nulle part ne s'est rencontré un si heureux concours de puissance et de direction, et au xv^e siècle sous des rois et des ministres, en qui le génie s'est perpétué comme un héritage, clergé, noblesse et peuple, soumis et disciplinés, ont si bien secondé d'heureuses conceptions et d'heureux plans, que l'Europe étonnée n'a pas seulement accepté notre prépondérance, mais s'en est honorée; et si, plus tard, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, elle a protesté, elle n'en a pas moins toujours reconnu notre grandeur et celle de notre roi, au point qu'elle ne l'appelait que le Roi, comme s'il n'y eût eu alors que lui qui fût réellement roi, vraiment digne de la souveraineté.

Voilà certes un beau spectacle : je m'efforcerai de le mettre cette année sous vos yeux sans rien lui faire perdre de sa grandeur et de sa majesté.



ALLOCUTION DE M. LE RECTEUR.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Après le sentiment du devoir accompli, rien dans l'Université ne peut mieux soutenir et encourager les efforts des maîtres que

des témoignages qui, émanant de haut, les recommandent à l'estime et à la considération publiques.

Aussi fut-il jour heureux pour le chef de l'Académie le jour où, sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique, Sa Majesté daigna, par un décret du 14 août dernier, conférer la décoration de la Légion d'honneur à deux de vos collègues, à la réception desquels je dois procéder aujourd'hui.

L'un, M. Widal, a professé pendant cinq ans les classes de rhétorique au Lycée Charlemagne; puis, appelé à un poste plus élevé, il a, durant douze années, enseigné la littérature ancienne dans les Facultés d'Aix, de Poitiers et de Douai, où ses leçons étaient suivies et goûtables par un nombreux auditoire d'élite; et depuis trois ans, il occupe à Besançon la chaire de littérature étrangère, à laquelle il a su donner un éclat qui n'avait pas encore été égalé. Vingt années de services consacrées au professorat ne sont pas les seuls titres que M. Widal ait conquis. On lui doit de nombreuses publications insérées dans les revues littéraires, un travail important sur Sénèque le Tragique, la première traduction qui parut en français des œuvres de Léopold Kompert, et enfin des études littéraires et morales sur Homère, déjà parvenues à la deuxième édition.

Le second de vos collègues proposé au choix de Sa Majesté, M. Chevilliet, était, il y a vingt-cinq ans, l'un des premiers élèves de cette Ecole normale supérieure à laquelle on est toujours fier d'avoir appartenu. Agrégé des sciences mathématiques, il fut bientôt désigné pour une chaire de mathématiques spéciales qu'il vint occuper au Lycée de Besançon. Professeur de mérite, dévoué à ses élèves, il s'est livré au milieu de nous, pendant douze années consécutives et avec un succès marqué, à cet enseignement élevé et difficile, qui, pour être bien donné, exige des qualités rares. De nombreux candidats ont été, par ses soins, admis à l'Ecole polytechnique, et M. le Ministre, qui déjà, il y a deux ans, avait accordé un témoignage éclatant de satisfaction à notre premier établissement public d'enseignement secondaire, a voulu lui donner cette année une nouvelle preuve d'intérêt dans la personne d'un de ses maîtres les plus distingués.

En signalant à Son Excellence les titres de MM. Widal et Chevilliet, le chef de l'Académie n'a fait que remplir un devoir, mais

un des devoirs les plus doux de sa charge ; et pour moi, qui ai long-temps pris part aux travaux du professorat, et vécu de votre vie d'étude et de fatigue, je n'ai pu qu'éprouver un sentiment de vive reconnaissance envers celui qui avait fait à mes présentations un aussi bienveillant accueil.

Après cette allocution, M. le Recteur a invité MM. Widal et Chevilliet à se présenter devant lui. Lecture a été donnée par le secrétaire de l'Académie du décret qui les concerne et de l'arrêté par lequel son Excellence le grand Chancelier délègue M. le Recteur pour procéder à la réception des deux nouveaux chevaliers, qui ont été admis à prêter serment.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BESANÇON

DISTRIBUTION DES PRIX

Faite le 18 novembre 1867.

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

PREMIÈRE ANNÉE.

Une mention d'honneur *ex æquo* et hors concours est décernée, pour cause de supériorité dans leurs études,

à MM. Truchot, Pierre
Mocquard, François | de Leffond (Haute-Saône).

4^{er} PRIS. — M. Nargaud, Léon-Arthur, de Besançon.

2^e PRIX. — M. Métras Amand-Germain de Boulans (Doubs).

2^e PRIX. — M. Metras, Alphonse-Germain, de Rouvans (Doubs).
1^{er} ACCESSIT. — M. Bartholomot, Claude-François-Alexandre, de Morez (Haute-Saône).

2^e Accessit — M. Gauderon Eugène-Adolphe de Clerval (Doubs).

DEUXIÈME ANNÉE

PRIX EX AEQUO : { MM. Carlet, Joseph-Gaston, de Dijon (Côte-d'Or).
Gourmet, Pierre-Victor-Maurice, de Champlitte
(Haute-Saône).

ACCESSIT. — M. Ledoux, Marie-Pierre-Philibert, de Pagney (Jura).

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

PRIX EX AEQUO : { MM. Fournier, Auguste, de Bourbeville (Hte-Saône).
Roy, François-Marie-Faustin, de Rahon (Jura).

1^{er} ACCESSIT. — M. Géry, Jean-Baptiste-Stanislas, de Vicq (Hte-Marne).

2^e ACCESSIT. — M. Roy, Thomas-Emmanuel, de Jalleranges (Doubs).

ÉLÈVES EN PHARMACIE.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE.

1^{er} PRIX. — M. Voirin, Jules, de Besançon.

- 2^e PRIX.** — M. De St-Denis, Eugène-Jean-Baptiste, de Besançon.
1^{er} ACCESSIT. — M. Bernard, James-Léon, de Claye-Souilly (Seine-et-Marne), reçu pharmacien en septembre.
2^e ACCESSIT. — M. Burlet, Flavien-Victor-Célestin, de Grange-le-Bourg (Haute-Saône).
-